

## Rapport de majorité pour le préavis n°262

### Financement pour les études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières du projet de régionalisation de l'épuration

Révision de l'Ordonnance sur la Protection des Eaux (traitement des micropolluants)  
Demande de crédit d'études de CHF 120'000.- HT

---

Nyon, le 24 août 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie :

- le 17 mai à 18h30 dans la salle des Maquettes, en présence de Mesdames Schwerzmann Danièle et Mausner Leger Valérie (Présidente et rapportrice) et de Messieurs Dutruy Gustave, Hanhart Jacques, Tripet Olivier, Tschuy Fred, Weaver Mark, Willi Bernhard, puis
- une seconde fois le 13 juin à la même heure dans la Ferme du Manoir,
- enfin une troisième fois le 16 août . Messieurs Tschuy Weaver et Tripet<sup>1</sup> excusés, Monsieur Dutruy remplacé par Monsieur Jackson.

La municipalité - Madame Güner Sengul, adjointe du chef de service Travaux, monsieur Olivier Mayor, Municipal et François Menthonnex, chef du service Travaux assistent à la première partie de la séance n°1 présentent brièvement le préavis et fournissent des informations complémentaires à celles du préavis. La commission les remercie chaleureusement pour leurs réponses aux nombreuses questions soulevées par les commissaires tout en regrettant que les plans en A4 ou A3 ne leur aient pas été fournis.

Lors de la dernière séance, la nouvelle municipale en charge des Travaux et Environnement – Madame Faraut Linarès - précise qu'elle soutient le préavis déposé par la précédente municipalité. Les commissaires se sont émus d'être saisis si tardivement de ce sujet d'envergure.

Pour la suite, Madame Faraut Linarès s'engage à ce que les résultats de l'étude soient présentés sous forme d'un rapport avant toute élaboration d'un nouveau préavis.

#### Préambule

La mise aux normes des STEP au regard des micropolluants est une nécessité appuyée par la révision de l'Ordonnance fédérale sur la Protection des Eaux entrée en vigueur au premier janvier 2016.

Sur le territoire suisse, des communes ont déjà mis en œuvre des STEP aux normes compatibles « micropolluants » .

Dans le cadre de la stratégie cantonale de lutte contre les micropolluants, la DGE (Etat de Vaud) en partenariat avec 30 communes a mené depuis 2012 une réflexion concernant le processus de régionalisation de l'épuration en 3 phases.

La dernière phase concerne l'étude technique comparative de 1 ou 2 sites :cette étude a conclu que le site de Lavasson (Gland) devait devenir l'unique STEP régionale.

---

<sup>1</sup> Absent à l'assermentation du 20 juin, le commissaire Tripet n'a malheureusement pas pu siéger lors de la séance du 16 août. A l'heure de la rédaction du présent document, son statut ne lui permet pas d'y apposer sa signature.

## Situation actuelle

La STEP de l'Asse, prévue pour 50'000 équivalent habitants, est entrée en fonction en 1993. Elle fonctionne aujourd'hui avec un taux de charge de 50% alors que l'idéal serait de 80%. Cette situation s'explique par le fait, que la planification initiale incluait le raccordement de Gingins-Chéserey et de Crassier. Or des communes ont finalement choisi de créer leur propre STEP.

S'agissant du taux de charge, celui-ci pourra être amélioré naturellement par l'augmentation de la population nyonnaise, et le raccordement final de Gingins-Chéserey<sup>2</sup>. La Municipalité ne peut garantir que les 80% seront atteints d'ici à 2025, année prévisionnelle du premier coup de pioche d'une éventuelle station centralisée à Lavasson.

Dans le cas d'un regroupement à la STEP de Lavasson, la durée de vie la STEP de l'Asse sera d'encore au moins 10 ans, vraisemblablement plus, avant son arrêt.

Depuis son démarrage, la commune investit chaque année environ CHF 390'000.- pour la couverture des bassins ou le séchage des boues par exemple. Afin de maintenir les installations actuelles en bon état de marche, encore CHF 5 millions d'investissement au moins seront nécessaires d'ici l'arrêt. A son ouverture, la STEP de l'Asse était à la pointe de technologies complexes d'où des coûts d'exploitation élevés. Sur le plan technique, le fonctionnement optimal de ce type d'installation est, et restera, délicat : il s'agit de rendre pure et propre une matière qui arrive impure mais avec des caractéristiques qui varient dans le temps, dans la journée, selon la météo et selon les activités en amont.

## Remarques sur les scénarios étudiés, le tracé et les risques du projet

La commission unanime regrette l'abandon du scénario du regroupement vers le site de l'Asse. Elle comprend bien l'économie d'échelle (1 site coûte moins cher que 2) : dans sa globalité, la STEP régionale engendre des frais d'exploitation inférieurs. Selon la Municipalité, le gain serait de près d'un million inférieur par an à la variante « deux STEP ». A ce stade toutefois, l'incertitude concernant les coûts est importante, de l'ordre de 20 à 30%.

Concernant l'investissement, la mise aux normes de la STEP de l'Asse coûterait environ 35 millions de francs y.c la rénovation des conduites de refoulement à l'Asse à comparer avec les quelques 100 millions pour la STEP de Lavasson (+/- 30%) qui comprend l'ensemble des travaux, c'est-à-dire les raccordements, les stations de relevage et le futur bâtiment de la STEP avec les traitements.

Par ailleurs, selon le préavis, la mise à niveau de la STEP de l'Asse pourrait être plus risquée qu'un bâtiment neuf car l'établissement aurait environ 30 ans quand les travaux seraient effectués.

Concernant le fonctionnement, il convient de relever que la différence d'altitude entre le bord du lac et la STEP est de 50m à Gland contre 100m à Nyon : le bilan est alors clairement en faveur du site du Lavasson. En revanche, les 5,8km de conduites en bord de la Route Suisse nécessitent beaucoup d'énergie : distance importante et pertes de charge, et ce pour toute la durée de vie de la STEP future qui fonctionne en continu 24h/24, 365 jours par an.

A l'heure de la recherche d'infrastructures économes en énergie, les commissaires s'interrogent sur le bilan énergétique de l'ensemble de ces 2 facteurs qui vont dans des sens opposés.

A l'évidence, les études techniques à venir devront répondre à ces interrogations.

---

<sup>2</sup> A l'heure actuelle, Gingins-Chéserey, pour des motifs de capacité, déborde souvent dans l'Asse. Les autorités cantonales, conscientes de la situation, encouragent ces communes à remédier à la situation. Du fait de leur faible population, Chéserey, Gingins et Prangins pourraient échapper à la contrainte cantonale sur les micro-polluants mais devront tout de même adapter la capacité et/ou les procédés techniques de leur STEP respective AVANT le raccordement à la STEP régionale.

A ce stade, l'accord préliminaire du canton pour le regroupement des 30 communes sur le site de Lavasson n'est pas garanti même s'il est vraisemblable car les autorités cantonales qualifient ce projet de régionalisation d' « intérêt public prépondérant » .

### Convention intercommunale signée

Le document fourni formalise l'intention conjointe des 30 communes, valide le processus, l'organisation et la gouvernance du projet ainsi que les conditions de retrait d'un des membres – maintien des engagements financiers notamment-.

Cependant, ce document est muet sur les modalités de prise en charge d'éventuels surcoûts pour l'une ou l'autre des communes, ce qui est compréhensible à ce stade du projet.

Or le regroupement vers une STEP unique entrainera un manque à gagner de la STEP de l'Asse ainsi qu'un coût de démantèlement important.

La municipalité et les services concernés ont prévu que l'ensemble de ces coûts soient évalués et répartis entre les 30 communes.

### Objectifs de l'étude lié au crédit demandé

29 des 30 communes ont validé le crédit d'étude demandé actuellement ; seul Nyon n'a pas encore statué.

Les commissaires prennent note des objectifs de l'étude notamment en terme de planification et qu'un des livrables de la nouvelle étude est le PPA qui sera déposé par Gland auprès du canton.

A l'heure actuelle, l'hypothèse du regroupement est admise sans que des éléments techniques exhaustifs n'aient été démontrés.

En effet, ces études doivent approfondir des questions en lien avec l'aménagement du territoire, avec les techniques appliquées à la future STEP et aux raccordements des bassins versants d'assainissement, le montage financier et la gouvernance de cette STEP régionale.

A l'issue de ces études, si la Municipalité allègue qu'au vu des résultats complets, l'opération ne s'avérerait pas pertinente, alors elle aurait la possibilité de se désolidariser de ce projet.

Sur ce point les commissaires sont unanimement sceptiques : sur quels éléments la Municipalité pourrait s'appuyer pour choisir une autre variante puisque, précisément, il n'y a plus 2 variantes étudiées, mais une seule ?

Les commissaires auraient souhaité que l'hypothèse de 2 sites fasse l'objet d'un approfondissement en parallèle de manière à s'assurer que le démantèlement de la STEP de l'Asse soit bien la meilleure option technique et financière.

Cette option ne semble pas possible car elle reviendrait à renchérir très considérablement le prix de l'étude.

La commission estime que la partie financière sera un exercice semé d'embûches : il conviendra de déterminer les coûts à prendre en compte, en particulier, le coût de démantèlement des 3 STEPS désaffectées.

Puis il conviendra de se mettre d'accord sur le mode de calcul de ces coûts, les règles de répartition de ces mêmes coûts et ainsi que les charges d'exploitation à venir.

### **Conclusion**

La mise aux normes en matière de micropolluants est une nécessité absolue pour notre santé et pour celle des milieux naturels.

Les 3 phases d'études effectuées depuis 2012 ont conduit à privilégier une construction sur 1 site, au Lavasson à Gland ce qui conduira en 2028 au plus tôt à raccorder Nyon à cette nouvelle installation.

Le crédit d'étude permettra de répondre aux questions de planification, de gouvernance et de financement et de détailler les impacts de la régionalisation d'une STEP sur 1 site unique.

La commission unanime reconnaît le bien-fondé d'un regroupement régional sur le seul site de Lavasson à Gland pour autant qu'un scénario alternatif permette de démontrer que le maintien de la STEP de l'Asse est la variante la plus coûteuse et la plus risquée techniquement. Sur ce point, les éléments techniques n'ont pas permis d'être totalement rassurés.

A l'issue des études futures, si la Municipalité estimait que l'opération ne s'avérerait pas pertinente, alors elle estime qu'elle aurait la possibilité de se désolidariser de ce projet. La commission émet des doutes quant à cette possibilité : elle estime qu'en acceptant ce préavis, la commune s'engage dans un processus qui sera difficile d'être arrêté. Ce point gêne les commissaires.

Concernant les options techniques, la commission souhaite que les alternatives moins technologiques et plus naturelles soient étudiées afin de limiter les futurs coûts d'exploitation, en tenant compte des STEP déjà aux normes et des évolutions simples disponibles (charbon actif, ozonation, ... ?)

S'agissant enfin de la répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement entre les communes, la commission est soucieuse de la prise en compte exhaustive de cette problématique.

Malgré des réserves sur la capacité à revenir sur le choix d'une STEP unique et les risques identifiés d'autre part, une courte majorité de la commission recommande de soutenir ce crédit d'étude.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 262 concernant un crédit pour l'étude de réalisation d'une station d'épuration unique pour 30 communes de 110'000 équivalents-habitants (régionalisation de l'épuration) - Révision de l'Ordonnance sur la protection des eaux (traitement des micropolluants),

**oui** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 120'000.- HT à titre de participation de la Ville de Nyon à l'étude de réalisation d'une station d'épuration unique pour 30 communes de 110'000 équivalents-habitants (régionalisation de l'épuration) – montant qui sera à comptabiliser sur le compte N° 9143.12 – Station d'épuration et collecteur d'égouts, dépenses amortissables en 5 ans.

La Commission :

Mausner Leger Valérie (Présidente et rapportrice)  
Schwerzmann Danièle  
Tschuy Fred  
Willi Bernhard.